

Angers, le 9 juillet 2024

Objet : mise en place de contributions différenciées

Madame, Monsieur,

Le 18 mai 2023, l'Enseignement catholique et le Ministère de l'Education nationale ont signé un protocole visant à renforcer la mixité sociale et scolaire dans les établissements de notre réseau, « condition essentielle de l'éducation et de la construction de la fraternité entre les élèves ».

Dans ce protocole, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique a pris plusieurs engagements permettant de favoriser cette mixité et, parmi eux, figure la volonté d'inciter fortement les établissements à « généraliser la pratique consistant à moduler les montants des contributions familiales » (article 2 du protocole).

Forts de la volonté de nos responsables nationaux de voir cette mesure se concrétiser, les membres du CAEC des Pays de la Loire réunis à l'occasion d'une journée prospective le 19 février dernier, ont défini cet objectif comme une des priorités à mettre en œuvre pour notre réseau ligérien.

Les Directeurs diocésains et les Présidents d'UDOGEC des Pays de la Loire ont donc décidé de s'inscrire dans cette dynamique en instaurant sur l'ensemble du territoire régional une politique de contributions différenciées pour les familles de nos écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur. Conscients malgré tout que la différenciation des contributions est déjà une réalité dans certains diocèses et que la réalité de nos diocèses est très diverse, ils ont proposé de s'accorder tout le temps nécessaire à l'application de cette orientation en se fixant comme échéance ultime l'année scolaire 2027-2028.

Ils savent pouvoir compter sur votre soutien pour mener ce travail à bien et ainsi répondre à l'engagement politique exprimé dans le protocole signé par le Secrétariat général de l'enseignement catholique et considéré comme prioritaire par le CAEC des Pays de la Loire.

Les Directeurs diocésains et les Présidents des UDOGEC vous en remercient et vous assurent de leur entier dévouement.

Frédéric DELEMAZURE

Président de l'URADEL



Nicolas COMBE

Président de l'UROGEC

